

## Que faire si vous n'avez pas accès à l'application eC3.2 en raison d'une panne générale ?

Vous n'avez pas accès à votre carte de contrôle électronique à cause d'une panne technique générale ? Dans ce cas, notifiez votre journée de travail à l'ONEM par téléphone. Pour ce faire, suivez les étapes ci-dessous.

### 1. Notifier la journée de travail par téléphone

- Appelez le 02 515 44 44.
- Suivez les instructions du menu de sélection.
- Introduisez votre **numéro de Registre national** lorsqu'il vous est demandé.

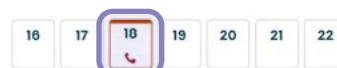
De cette manière, vous déclarez que vous **travaillez aujourd'hui** et vous restez en règle en cas de contrôle.

**Attention !** Le menu de sélection est uniquement disponible en cas de problèmes techniques généraux avec l'application. Vous avez accès à l'application eC3.2 ? Enregistrez alors votre journée de travail dans l'application.

### 2. Confirmer ultérieurement dans l'application eC3.2

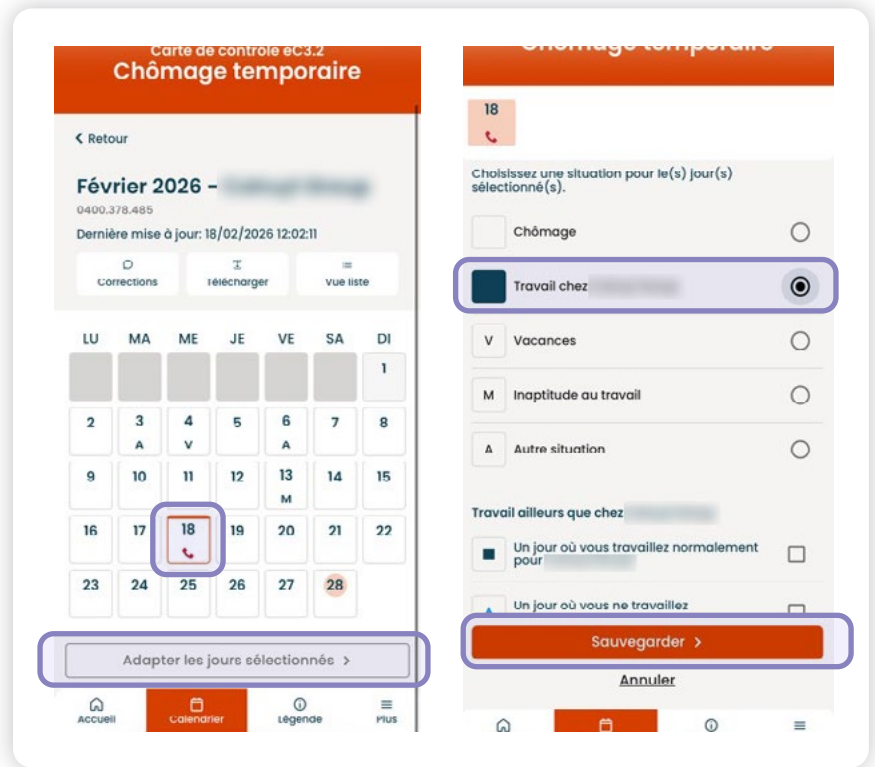
- a. Connectez-vous à l'application
- b. Sélectionnez l'employeur auprès duquel vous avez été mis-e en chômage temporaire
- c. Sélectionnez le mois pour lequel vous avez effectué une notification téléphonique

Lors de la prochaine connexion à l'application eC3.2 Chômage temporaire, vous verrez apparaître une icône de téléphone dans votre aperçu calendrier.



#### d. Confirmez la notification téléphonique

- Sélectionnez le **jour** pour lequel vous avez fait une notification téléphonique de travail.
- Cliquez sur « **Adapter les jours sélectionnés** ».
- Choisissez la **situation de travail** adéquate.
- Cliquez sur « **Confirmer** ».

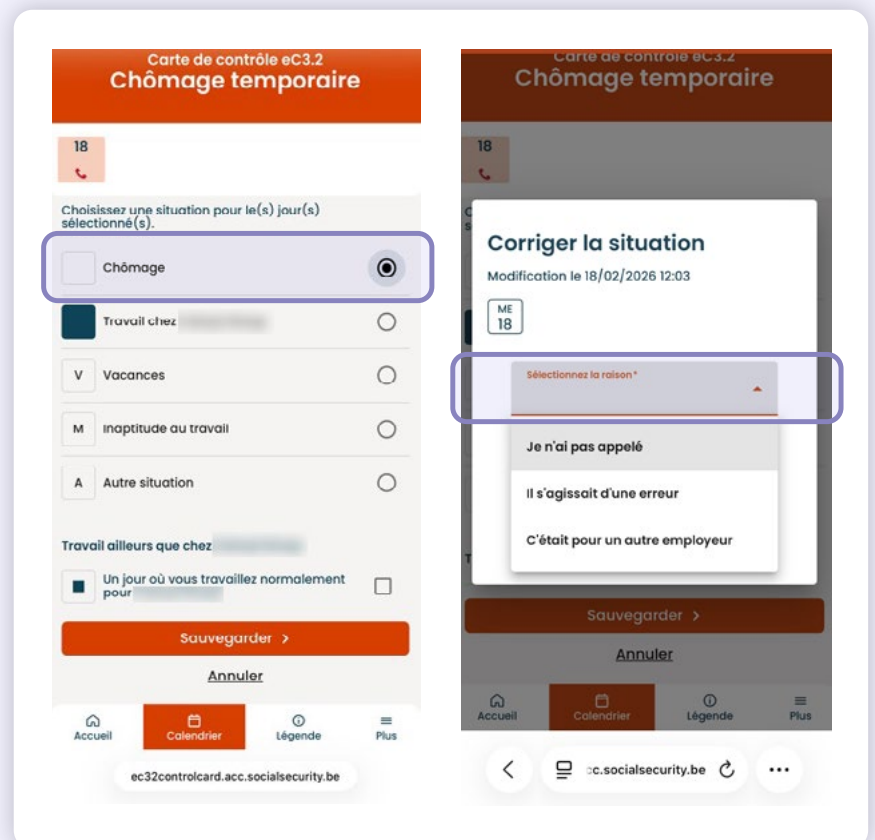


#### e. Rejeter une notification téléphonique

Vous n'êtes pas à l'origine de la notification téléphonique ou il s'agissait d'une erreur ? Ou l'icône de téléphone apparaît sur un jour où vous n'avez pas travaillé ? Vous devez alors le notifier dans l'application.

- **Sélectionnez la situation** : si vous n'avez pas travaillé, sélectionnez la situation correcte dans l'application, par exemple, « Chômage ».
- **Indiquez une raison** : sélectionnez la situation adéquate dans le menu.
- **Confirmer** : cliquez ensuite sur « Confirmer ».

Cela permet à l'ONEM de comprendre pourquoi vous refusez la notification téléphonique.



**Le tour est joué !  
 Vos notifications téléphoniques  
 sont désormais correctement  
 enregistrées dans l'application.**

Vous ne pouvez envoyer votre carte de contrôle électronique qu'une fois que toutes les notifications téléphoniques ont été confirmées ou rejetées.